



Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie

MFINUE 2022 - 12^{ème} SESSION

THÈME :

Entendre les échos de l'histoire

**Guide d'instruction à l'attention des
délégué·es**

TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE LE MFINUE ?

L'ÉQUIPE ORGANISATRICE
LES COMPÉTENCES REQUISES DURANT LES DÉBATS
LE MFINUE COMME UNE DISCIPLINE DE L'ENTENTE

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS POSTES AU MFINUE ?

DÉLÉGUÉ·E
AMBASSADEUR / AMBASSADRICE
MEMBRE DE L'ÉTAT-MAJOR
MEMBRE DE LA PRESSE
RESPO

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS COMITÉS AU MFINUE ?

LES COMITÉS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AG1 : COMITÉ DE DÉSARMEMENT ET DE SÉCURITÉ
INTERNATIONALE

AG2 : COMITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

AG3 : COMITÉ SOCIAL, HUMANITAIRE ET CULTUREL

AG4 : COMITÉ DES POLITIQUES SPÉCIALES ET DE LA
DÉCOLONISATION (SPECPOL)

AG5 : COMITÉ LÉGAL

LES COMITÉS SPÉCIAUX

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ (CS)

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DÉVELOPPEMENT (UNDP - PNUD)

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (ECOSOC)

LE COMITÉ HISTORIQUE (CH)

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

COMMENT ÉCRIRE UN TEXTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE (TPG) ?

COMMENT PRÉSENTER UN TPG ?
EXEMPLE DE TPG

COMMENT ÉCRIRE UNE RÉOLUTION ?

FAIRE DES RECHERCHES SUR UN PAYS

Géographie du pays
Histoire et vie politique du pays
Culture du pays
Économie du pays
Place du pays sur la scène internationale

FAIRE DES RECHERCHES SUR LES SUJETS DE SON COMITÉ

Informations générales sur le sujet donné
Position de son pays sur le sujet donné

COMMENT ÉLABORER UN PROJET DE RÉOLUTION ?

QU'EST-CE QU'UNE RÉOLUTION ?

LA RÉDACTION D'UNE RÉOLUTION

En quoi consiste le préambule ?
Verbes ou adjectifs pour le préambule
À quoi servent les clauses opérationnelles ?
Verbes pour les clauses opérationnelles

LES INSTITUTIONS DE L'ONU

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉOLUTION ?

UN EXEMPLE DE RÉOLUTION

LES PROCÉDURES LORS DU DÉBAT FORMEL

LA DÉFINITION DES TERMES CLÉS

LES RÈGLES GÉNÉRALES À SUIVRE AU COURS DES DÉBATS FORMELS

Exemple de point d'information

LES AMENDEMENTS

TERMINOLOGIE À UTILISER DANS LES DÉBATS FORMELS

FORMULES À EMPLOYER PAR LES MEMBRES DU FORUM

LES MOTIONS

QU'EST-CE QUE LE MFINUE ?

Cette année aura lieu la douzième session du MFINUE (Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie), organisée comme toujours par les élèves du Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul.

Les objectifs d'une telle conférence en français sont multiples.

Il s'agit tout d'abord de participer à notre échelle au développement de la francophonie dans le monde, en s'exprimant en français, qui est l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de plusieurs organes qui en dépendent.

Cette conférence favorise également l'ouverture à l'autre, la confrontation d'idées et la négociation constante. Lors des conférences MFINUE, nous tentons d'imaginer des solutions à des problèmes internationaux par des discussions, des débats informels ou formels et des négociations. Nous débattons sur des sujets d'actualité touchant au développement économique, aux violations des droits humains, à la protection de l'environnement, au désarmement international, à la liberté d'expression, etc.

Le MFINUE est aussi l'occasion d'approfondir sa culture générale, en travaillant les sujets de son comité, mais aussi en faisant des recherches poussées sur un pays qui n'est pas le nôtre. En effet, pendant ces débats, chaque délégué-e doit exprimer la position politique du pays qu'il ou elle représente. Il est donc essentiel d'avoir de bonnes connaissances sur ce pays pour répondre de manière cohérente aux questions de son comité.

Enfin, le MFINUE est une belle occasion d'apprendre à prendre la parole en public et d'exercer sa force de conviction.

L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

Secrétaire Général : Burak ERPOLAT

Présidente de l'Assemblée Générale : İdil Ekin TAŞAR

Vice PAG - Délégué-es : Elif YALKUT & Nehir KARAKOCA

Vice PAG - Respos : Zeynep Selin ÇİÇEKÇİ & Defne ÖZGÜR

Président de la Cour : Hanzade DURMUŞOĞLU

Responsables de la logistique et des visites culturelles : Naz Şansel ALTUNA & Belfu BERKOL

Responsable informatique : Demirhan ÇELİK

Responsables de la communication : Defne YALÇINKAYA & Tuna GERMİRLİ & Başak AYKIN & Elif Naz ÖNTÜRK

Co-directeurs et co-directrice : Stanislaw EON DU VAL & Paul LAFORGE & Metin ÖZDEMİR & Élise PONS & Laurent CHAPDELAINÉ

LES COMPÉTENCES REQUISES DURANT LES DÉBATS

- Poser des questions, comprendre les réponses ;
- Comprendre et déduire les causes et les conséquences d'un problème ;
- Comprendre les perspectives des autres délégations et chercher à trouver un terrain d'entente avec elles tout en faisant connaître son point de vue ;
- Se détacher des intérêts nationaux et développer un esprit de coopération internationale ;
- Chercher la négociation et non pas le conflit ;
- Échanger des idées, se faire le médiateur entre des pays touchés par les mêmes problèmes mais dont les intérêts diffèrent ;
- Éviter toute rhétorique inutile ;
- Ne pas privilégier un bénéfice personnel aux intérêts d'une délégation.

LE MFINUE COMME UNE DISCIPLINE DE L'ENTENTE

Un débat se définit avant tout comme une discussion durant laquelle des idées sont réciproquement échangées entre chaque partie investie dans le sujet, en vue de trouver des solutions consensuelles et applicables par tous et toutes. Pour y réussir, il est fondamental que chaque délégué·e soit capable :

- d'exprimer clairement la position du pays qu'il ou elle représente sur les sujets débattus,
- de répondre précisément aux questions posées par les autres délégué·es,
- d'analyser les propositions des autres délégué·es et développer sa position en prenant en compte les autres pays,
- de construire un projet de résolution en travaillant en collaboration avec les autres délégations dans l'intention d'obtenir leur appui, notamment lors du débat informel.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS POSTES AU MFINUE ?

Il existe **cinq** postes différents qu'un-e élève peut occuper :

DÉLÉGUÉ·E

Un-e délégué-e représente un pays, une organisation de l'ONU, ou une ONG. En tant que délégué-e, un-e élève a plusieurs tâches :

Avant la conférence : il est nécessaire de faire des recherches sur le pays ou l'organisation que l'on représente, acquérir des connaissances sur les sujets de son comité, et écrire un projet de résolution pour chaque sujet.

Durant la conférence : il faut participer aux débats informels et formels sur les résolutions dans son comité. En outre, comme le MFINUE est une simulation de l'ONU, on attend des délégué-es qu'ils et elles se comportent comme des diplomates mais également comme des représentant-es de leur école.

AMBASSADEUR / AMBASSADRICE

Un ambassadeur ou une ambassadrice remplit les tâches d'un-e délégué-e dans son comité, mais en plus, dirige sa délégation. C'est pour cela que l'ambassadeur ou l'ambassadrice est généralement choisi-e parmi les délégué-es les plus fiables et les plus expérimenté-es. Différentes responsabilités dépendent de ce titre :

Avant la conférence : il s'agit d'encourager et de soutenir les membres de sa délégation, de s'assurer qu'ils et elles se préparent et font des recherches sur le pays et les sujets de leur comité. Enfin, il est essentiel de s'occuper des délégué-es novices en les accompagnant, les guidant, en leur transmettant son expérience et en répondant à leurs questions.

Durant la conférence : l'ambassadeur ou l'ambassadrice doit être un exemple pour les autres délégué-es de par son attitude sérieuse. De plus, au cours de la cérémonie d'ouverture, le Secrétariat général peut l'inviter à prononcer un discours résumant la position de sa délégation sur les sujets de la conférence. Enfin, l'ambassadeur ou l'ambassadrice jouit du privilège de pouvoir sortir de son comité pendant le débat informel avec l'accord de la présidence pour rendre visite à ses délégué-es.

Attention : *L'abus de ce privilège sera sanctionné par le Secrétariat général.*

Le discours d'un ambassadeur ou d'une ambassadrice

Il exprime le point de vue général de la délégation sur les sujets traités dans les comités d'AG. Les ambassadeurs ne doivent pas oublier de saluer les membres de l'Assemblée (Secrétaire général·e, Président·e de l'Assemblée générale, délégué·s, conseillers et conseillères...). Puis il faut faire attention à prononcer un discours bref et compréhensible qui mette l'accent sur les positions et actions du pays représenté.. Enfin, il est vivement conseillé de regarder l'assemblée en prononçant son discours et non de le lire les yeux baissés.

Exemple de discours

Honorable présidence de l'Assemblée générale, membres distingués de l'État-major, chers délégué·es,

Nous sommes réuni·es au MFINUE afin de trouver des solutions aux problèmes importants du monde actuel portant sur la légalité et la légitimité. En tant que délégation russe, nous sommes ravi·es d'être ici à cette conférence.

En Russie, la légitimité donnée par le peuple est le soutien du gouvernement. C'est pourquoi la Fédération russe essaie de protéger son peuple partout dans le monde. Par exemple, concernant l'Ukraine, la Russie s'inquiète des dangers auxquels la population russe en Ukraine est confrontée. Nous mettrons tout en œuvre pour que notre peuple ne soit victime d'aucun crime.

Quand on parle de la légitimité et de la Russie, il est impossible de négliger la situation des homosexuel·les en Russie. Notre constitution ne prévoit aucune loi sanctionnant l'homosexualité. Le gouvernement russe la respecte, tant qu'elle n'entraîne pas une propagande destinée aux mineurs. C'est pour cette raison que notre gouvernement a interdit l'adoption d'enfants russes par des couples homosexuels russes ou par une personne célibataire habitant dans un pays reconnaissant le mariage homosexuel.

La Fédération de Russie défend toujours ses idéaux et elle s'attachera toujours à ne pas compromettre ses principes puisqu'un État sans principes ressemble à une arbre sans racines, qui s'effondre à cause du moindre vent.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes des sessions de débats productifs où vous vous exprimerez de la meilleure façon en vue de trouver des solutions pertinentes sur le long terme.

Nous cédon la parole à la présidence.

MEMBRE DE L'ÉTAT-MAJOR

L'État-major est constitué des président·es et vice-président·es des comités. Son rôle est essentiel pour le bon fonctionnement des débats. Les membres de l'EM sont chargé·es de diriger les débats, de garantir le respect des procédures, d'assurer une atmosphère diplomatique et fructueuse. Compte tenu de leurs vastes responsabilités, les membres de l'État-major doivent faire preuve d'une maîtrise certaine des procédures et leur connaissance sur les sujets des débats doit être extrêmement précise et approfondie pour pouvoir animer le débat, fournir aux délégué·es des nouvelles solutions et répondre aux questions concernant les sujets traités dans leur comités.

→ **Le MFINUE a un guide spécifique pour l'État-major disponible sur le site.**

MEMBRE DE LA PRESSE

L'équipe de presse est chargée d'informer sur le déroulement de la conférence, sur les sujets traités, sur les participant·es, leurs avis, leurs expériences. Pour cela, l'équipe rédige des articles, prend des photos, fait des interviews, prépare des vidéos, notamment pour la cérémonie de clôture. Les élèves participant à l'équipe de presse peuvent être photographes, vidéastes ou journalistes. Avant la conférence, ils prennent connaissance des sujets.

PERSONNEL RESPONSABLE – RESPO

Celles et ceux qu'on appelle au MFINUE les « respos » s'occupent de l'accueil des participant·es, installent les comités, transmettent les messages au sein des comités, sécurisent les comités, garantissent les procédures de vote et remplissent de nombreuses autres tâches essentielles à la réalisation de la conférence.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS COMITÉS AU MFINUE ?

Le MFINUE se compose de cinq comités d'Assemblée générale, d'un Conseil économique et social (ECOSOC), d'un Conseil de sécurité (CS), d'un programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), d'un Comité historique (CH), d'une Ligue Arabe et d'un Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP - PNUD).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Le Comité de désarmement et de sécurité internationale (AG1)** s'occupe du désarmement et des questions de sécurité internationale. Il se penche par exemple sur la question de la dénucléarisation du monde.
- **Le Comité économique et financier (AG2)** traite des questions relatives à la croissance économique et au développement telles que les questions de politique macroéconomique ; financement du développement; le développement durable ; mondialisation et interdépendance ; l'éradication de la pauvreté ; activités opérationnelles de développement ; développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ; technologies de l'information et des communications pour le développement.
- **Le Comité Social, Humanitaire et Culturel (AG3)** a comme mission de contribuer à la construction de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.
- **Le Comité de politiques spéciales et décolonisation (SPECPOL) (AG4)** traite de sujets variés : décolonisation, maintien de la paix, utilisation pacifique de l'espace, actions anti-mines, etc.
- **Le Comité Légal (AG5)** traite principalement des questions juridiques et est le principal forum pour la considération du droit international et d'autres questions juridiques concernant les Nations Unies.

COMITÉS SPÉCIAUX

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité peut être défini comme l'organe de l'ONU possédant le pouvoir exécutif. Il est chargé d'œuvrer pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Au Conseil de sécurité, il existe cinq membres permanents ayant le droit de veto (le droit d'annuler une clause ou une résolution entière). Ces membres sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie. Au total, le conseil est composé de quinze délégations. Il peut également accueillir des pays non représentés dans le conseil en leur donnant le statut d'observateur.

La fonction du Conseil de sécurité est d'aborder des questions urgentes et graves ayant une répercussion immédiate sur le monde, comme certains conflits armés, afin de répondre à l'urgence des situations. Il est possible que le Conseil de sécurité impose des sanctions aux États considérés comme responsables.

Les débats du Conseil de sécurité commencent comme ceux de l'Assemblée Générale, cependant dans ce conseil on débat clause par clause avant de passer au débat sur la résolution entière. De plus, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité peuvent utiliser leur droit de veto pour rejeter une clause ou bien une résolution en justifiant leur décision. Cependant, le veto est fortement déconseillé au MFINUE compte tenu du fait que le but de la conférence est de parvenir à une solution résultant de la collaboration entre les délégué-es. Ainsi, les membres permanents doivent se réunir avec la présidence en dehors de la salle du comité pour décider s'ils maintiennent leur veto ou non.

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (UNDP - PNUD)

Présent dans 170 pays et territoires, le PNUD est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. Le PNUD a pour but d'aider les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.

Le PNUD est un comité qui tente d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, en accélérant les transformations structurelles et en renforçant la résilience aux crises. Il se penche sur des questions telles que la transformation verte

économiquement efficace, le fossé numérique, la promotion de la régénération de la nature, l'utilisation responsable des ressources, etc.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (ECOSOC)

Il a pour but d'améliorer le niveau de vie, l'emploi, le progrès économique et social, etc... Ce comité tente de trouver une réponse aux crises économiques, à l'heure où l'économie est un facteur essentiel des problèmes mondiaux.

LE COMITÉ HISTORIQUE (CH)

Le Comité historique a un fonctionnement légèrement différent de celui des autres comités au MFINUE. Un comité historique est un comité axé sur une période de l'Histoire et les délégué-es sont donc invité-es à remonter le temps pour se plonger dans le passé.

→ **Le MFINUE a un guide spécifique pour la procédure du Comité historique disponible sur le site.**

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Il encourage les partenariats dans le respect de l'environnement en inspirant, informant et permettant aux nations et aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

LA LIGUE ARABE

La ligue arabe, créée en 1945 au Caire en Egypte, est une ligue de soutien à l'ONU. Composée de 22 états membres, elle apporte des informations d'observation et aide à la résolution des conflits propres au monde arabe.

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

C'est au cours des nombreuses conférences qui ont abouti aux conventions de La Haye à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle qu'est née l'idée de créer une cour internationale chargée d'arbitrer les différends internationaux. La Cour permanente d'arbitrage, qui a été fondée plus tard, a été le précurseur de la Cour permanente de justice internationale (CPJI), qui a été créée par la Société des Nations. La CPJI a rendu plus de 30 jugements et presque autant d'avis consultatifs entre 1921 et 1939, mais aucun d'entre eux ne portait sur les défis qui menaçaient d'engloutir l'Europe dans une deuxième guerre mondiale en 20 ans. La Cour internationale de justice (CIJ) a été créée en 1945 par la Conférence de San Francisco, qui a également institué les Nations Unies.

→ Le MFINUE a un guide spécifique pour la procédure de la cour disponible sur le site.

COMMENT ÉCRIRE UN TEXTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ?

Qu'est-ce qu'un TPG (Texte de politique générale) ?

Un TPG est un texte qui reflète l'opinion du pays représenté, sur les sujets du comité. Il doit présenter le sujet en adoptant le point de vue de la délégation ; il doit aussi indiquer comment le pays est affecté par le problème débattu et quelles solutions sont envisagées pour le résoudre. Les TPG doivent être préparés quelques semaines avant la conférence et envoyés à la présidence du comité. En rédigeant ces TPG, les délégué-es seront alors bien informé-es de la politique de leur pays et pourront se servir de leurs connaissances pendant les débats informels et formels.

La rédaction d'un TPG

Tout d'abord, la langue utilisée doit être formelle. En expliquant l'opinion de son pays, le ou la délégué-e doit toujours employer des pronoms personnels à la 3ème personne du singulier ou à la 1ère personne du pluriel (« on, nous ») mais pas le pronom personnel de la première personne du singulier, « je ».

En outre, un TPG doit se composer d'au moins trois paragraphes et tient généralement en une page.

Comment présenter un TPG ?

COMITÉ :

SUJET :

PAYS :

Honorable présidence, cher-es délégué-es,

En tant que délégation...

Le premier paragraphe a pour objectif de fournir les informations essentielles sur le sujet. Après l'avoir résumé, il faut expliquer la politique de son pays en ce qui concerne le problème et indiquer les raisons pour lesquelles son pays mène cette politique.

Ensuite, le ou la délégué-e doit analyser et expliquer en profondeur la problématique en donnant des précisions sur le contexte. Il doit indiquer l'origine historique du problème et pourquoi celui-ci est apparu, son importance au niveau

international, les actions précédemment menées pour le résoudre, les succès et les échecs de ces actions, les problèmes non résolus et quelques citations concernant la problématique.

La dernière partie résume les idées et solutions proposées, en expliquant comment ces solutions doivent être mises en place et en précisant les impacts sur la communauté internationale.

Qu'est-ce qu'un TPG doit inclure ?

- Des faits mais aussi des propositions pour les résolutions.
- Des indications précises sur la façon dont les sujets évoqués affectent votre pays, et les politiques, mesures et actions que votre pays a déjà mises en place concernant le problème posé.
- Quelques citations de personnalités politiques de votre pays à propos des sujets.
- Quelques informations et statistiques pour soutenir le point de vue et la position de votre pays.
- Les résolutions et conventions que votre pays a signées ou approuvées.
- Les actions de l'ONU que votre pays a soutenues ou auxquelles il s'est opposé.
- Ce que votre pays pense nécessaire en vue de résoudre le problème, les solutions possibles.
- Ce que votre pays souhaite accomplir avec le comité.
- Comment la position des autres pays affecte celle de votre pays.

Liens utiles

1. Les Nations Unies - <http://www.un.org/>
2. CIA World Factbook - <https://www.cia.gov/library/publications/the-worldfactbook/>
3. Le Monde - <http://www.lemonde.fr/>
4. Le Huffington Post - <http://www.huffingtonpost.fr/>
5. Reporters Sans Frontières - <https://rsf.org/>
6. Le Figaro - <http://www.lefigaro.fr/>
7. The New York Times - <http://www.nytimes.com/>
8. Reuters - <http://www.reuters.com/>
9. France 24 - <http://www.france24.com/fr/>

Un exemple de TPG

COMITÉ : Comité de désarmement et de sécurité internationale (AG1)

SUJET : Quelles mesures préventives contre l'enrôlement et la formation des groupes terroristes ?

PAYS : France

Honorable présidence, cher·es délégué·es,

En tant que délégation française, nous sommes totalement contre toutes sortes d'actes terroristes et nous sommes prêts à collaborer avec les États membres en vue de surmonter ce problème. Actuellement, non seulement des pays du Moyen Orient mais aussi ceux qui se trouvent en Europe, y compris la France, sont affectés et frappés par les organisations terroristes et leurs actes. Ces organisations manipulent de nombreuses personnes en utilisant leur idéologie religieuse, politique et économique. Elles peuvent même recevoir des aides de certains États, qui les utilisent comme des moyens pour atteindre leur objectif. Il en existe plusieurs, telles que Al Qaida, Daech (ISIS ou ISIL), le GIA, les talibans. La France lutte contre le terrorisme en adoptant des nouvelles lois, en soutenant les résolutions des Nations Unies et en fournissant des aides militaires dans le but d'éliminer ces groupes terroristes.

Tout d'abord, le terrorisme l'idéologie terroriste est souvent adoptée à cause d'un manque d'éducation. Les groupes terroristes peuvent se créer dans les milieux où il y a une guerre et ceux-ci peuvent être soutenus par quelques États. Le terrorisme est présent à peu près dans tous les pays du monde, ayant des influences sur des milliers de vies. Ce qui rend le terrorisme difficile à combattre et dangereux est le fait qu'il ne ressemble pas aux guerres traditionnelles et qu'on ne puisse pas prévenir ses actes dans la plupart des cas.

En outre, la France a été frappée par quelques attaques terroristes menées par des groupes terroristes islamistes. Les attentats du 13 Novembre 2015 à Paris, revendiqués par l'État Islamique, sont considérés comme les attentats qui ont causé le plus de pertes depuis la Seconde Guerre mondiale. Suite à ceci, le gouvernement a annoncé l'état d'urgence et a augmenté la sécurité dans tout le pays.

La France fait partie de la coalition internationale contre Daech et effectue des interventions aériennes afin de suppléer les forces militantes. Heureusement, la coalition a réussi à affaiblir Daech qui a perdu 14% de son territoire grâce à ces interventions.

D'autre part, la France a aussi voté en faveur des résolutions de l'ONU concernant la lutte contre le terrorisme telles que la résolution 2253 du Conseil de Sécurité au sujet de la lutte contre le financement du terrorisme. La France fait également partie du Comité contre le Terrorisme du Conseil de Sécurité.

De plus, le gouvernement français agit contre le terrorisme en ne s'opposant pas à une religion. En effet, le 13 janvier 2015, le premier ministre, Manuel Valls a annoncé : « la France est en guerre contre le terrorisme, le djihadisme et l'islamisme radical. La France n'est pas en guerre contre une religion. » Le président de la République a déclaré, le 31 décembre 2015, « Mon premier devoir, c'est de vous protéger. Vous protéger, c'est agir à la racine du mal: en Syrie, en Irak. C'est pourquoi, nous avons intensifié nos frappes contre Daech. »

Pour résumer, la France est contre le terrorisme et ainsi tous les groupes terroristes et encourage la collaboration entre les Etats-Membres. Étant conscient que le recrutement des terroristes est possible en raison du manque d'éducation, il faut d'abord sensibiliser le peuple en coopération avec le gouvernement et les organisations locales concernées. En plus, chaque pays doit prendre des mesures nécessaires afin d'augmenter et assurer la sécurité dans leur territoire. Pour empêcher les terroristes de gagner des sympathisants, il faut bien contrôler Internet et garantir la cyber-sécurité. Même s'il y en a plusieurs, des organisations qui se concentreraient sur la lutte contre le terrorisme peuvent être fondées par les Etats Membres. La résolution de ce problème serait un grand pas dans le but d'assurer la paix mondiale, ce qui est l'objectif primaire des Nations Unies et celle-ci empêcherait ainsi les violations des droits de l'homme.

Merci de votre écoute.

COMMENT ÉCRIRE UNE RÉOLUTION ?

FAIRE DES RECHERCHES SUR UN PAYS

Avant de venir à la conférence, chaque délégué·e doit faire des recherches sur le pays représenté. Pour cela il ou elle peut consulter des sites internet comme : « CIA World Factbook » qui lui fournira des informations fiables et précises sur le contexte historique, l'économie, le gouvernement, la géographie de son pays. Il sera également utile de se référer aux sites internet du pays représenté pour en comprendre les points de vue sur les sujets de débats.

Voici quelques questions auxquelles vous devez pouvoir répondre et qui vont servir à vous guider dans vos recherches :

Géographie du pays

- Quelle est sa capitale ?
- Quel est le nombre d'habitants ?
- Où est-ce que le pays se trouve ? Sur quel continent ?
- Est-ce qu'il est proche d'un espace maritime ? Si oui lequel ?
- Est-ce que le relief du pays est un handicap ou un atout ?
- Quels sont les pays frontaliers ? Sont-ils stables ?

Histoire et vie politique du pays

- Depuis quand le pays est-il indépendant ?
- Quel est le régime politique ?
- Est-ce que son régime est stable ?
- Qui est le chef d'État ? Le chef de gouvernement ?
- Quels sont les événements importants des cinq dernières années ?

Culture du pays

- Quelle(s) est/sont la/les langue(s) officielle(s) ?
- Quelle(s) est/sont/ la/les religion(s) dominante(s) ?
- Quelles sont les différentes populations ou ethnies ?
- Ces éléments ont-ils une conséquence sur la société, sur la vie politique, sur l'économie ?

Économie du pays

- Est-ce un pays développé ? Est-ce un pays en voie de développement ?
- À quelles organisations économiques ou commerciales appartient le pays ? Quelles sont ses dépendances et ses dettes ?
- Quelles sont les ressources naturelles du pays ?
- Quel secteur domine l'économie du pays ?
- Quel est le niveau de vie de ses habitants ?

Place sur la scène internationale

- Est-ce que le pays bénéficie d'une indépendance militaire ?
- Possède-t-il l'arme nucléaire ?
- Appartient-il à des alliances ?
- Quelles sont les traités qu'il a signés ?
- Est-il représenté au Conseil de Sécurité ? Quand a-t-il été au Conseil de Sécurité ?
- Est-il souvent représenté au Conseil des droits de l'homme ? Quand a-t-il été au Conseil des droits de l'homme ?
- À quelles organisations internationales appartient-il ?
- Quelles sont ses relations avec les pays voisins ?

FAIRE DES RECHERCHES SUR LES SUJETS DE SON COMITÉ

Tout d'abord, il est nécessaire de bien connaître votre comité. Pour cela, les sources les plus fiables restent les sites de l'ONU. En outre, il est nécessaire de bien maîtriser les sujets qui seront débattus dans votre comité. Pour cela, les premières sources sont les rapports rédigés par vos États-majors, mais vous devez ensuite approfondir vos recherches pour être sûr(e) de bien connaître tous les aspects et enjeux de vos sujets de débats.

Voici quelques-unes des questions à vous poser :

Informations générales sur le sujet

- Quels sont les mots-clés du sujet ? Quelles sont leurs définitions ?
- Y a-t-il des résolutions déjà faites par les Nations unies sur le sujet ? Est-ce que mon pays a signé ces résolutions ?

- Quelle est la dernière conférence internationale sur le sujet ?
- Quelles commissions/conseils/organisations travaillent sur le sujet ?
- Quelles sont les solutions qui ont échoué sur le sujet ?
- Quels sont les pays les plus concernés par le sujet ?
- Est-ce que le sujet est lié à un lieu spécifique ?

Position de mon pays sur le sujet

- Est-ce que mon pays a ratifié un texte officiel sur le sujet ?
- Est-ce que mon pays est actif pour trouver une solution au sujet ?
- Quels éléments mon pays est-il prêt à mettre en place/à changer sur le sujet ?

Quelques liens utiles :

THIMUN - www.thimun.org

Nations Unies - www.un.org

CIA World Factbook - www.cia.gov

Ambassades dans le monde - www.embassyworld.com

CNN - www.cnn.com

BBC World - www.bbcworld.com

Le Monde - www.lemonde.fr

Diplomatie - www.diplomatie.gouv.fr

Foreign Policy News Journal - www.foreignpolicy.com

Quelques organisations :

UNESCO

UNHCR

UNDP

UNICEF

GREENPEACE

La Banque mondiale

L'Organisation mondiale de la santé

Le Fonds monétaire international

L'Union européenne

L'Union africaine

La Ligue arabe

COMMENT ÉLABORER UN PROJET DE RÉSOLUTION ?

QU'EST-CE QU'UNE RÉSOLUTION ?

À l'aide de ses recherches, le ou la délégué·e écrit un projet de résolution avant la conférence. Une résolution est une déclaration officielle consistant en une proposition de solution à un problème, faite à un Comité, à un Conseil ou à une Commission de l'ONU. Elle consiste en une longue phrase divisée en plusieurs clauses. Une résolution, dans sa forme définitive, n'exprime pas la politique d'un seul pays, mais l'accord de la majorité des États membres de l'ONU.

LA RÉDACTION D'UNE RÉSOLUTION

Une résolution est divisée en deux parties, **le préambule** et **les clauses opérationnelles**.

En quoi consiste le préambule d'une résolution ?

Le préambule est l'introduction de la résolution. Il rappelle des informations utiles sur le sujet, mentionne les résolutions précédentes, les conventions ratifiées par l'ONU. Il est important de donner des statistiques fiables et récentes sur le sujet. Il ne faut pas oublier de mentionner les pays ou les organisations ayant travaillé sur la question, ainsi que les obstacles rencontrés au cours des diverses tentatives de solutions.

Les phrases de préambule commencent par les participes (présents ou passés) énumérés dans le tableau ci-dessous :

Accueillant avec satisfaction	Alarmé par
Désireux de	Estimant
Réalisant	Réitérant
Affirmant	Approuvant
Encourageant	Étant aussi

Reconnaisant	Rendant hommage
Agissant	Après avoir décidé
Espérant	Exprimant
Regrettant profondément	Renouvelant
Assuré de	Gardant à l'esprit
Exprimant sa (vive) préoccupation concernant	Se déclarant de nouveau
Résolu à	Ayant examiné
Attendant avec intérêt	Préoccupé
Ayant à l'esprit	Profondément préoccupé
Exprimant sa satisfaction	Prenant note
Félicitant	Convaincu
Se déclarant à nouveau préoccupé par	Croyant
Déclarant	Démontrant
Rappelant également	Réaffirmant
Déplorant	

À quoi servent les clauses opérationnelles d'une résolution ?

Les clauses opérationnelles servent à proposer des solutions aux sujets des débats et elles sont écrites par ordre d'importance. Elles doivent être applicables et pertinentes. De plus, les clauses doivent respecter la politique du pays ou de l'organisation que vous représentez.

Verbes pour les clauses opérationnelles :

Accepte	Déplore (vivement)	Propose
Accueille favorablement	Encourage	Réaffirme
Adjure	Engage	Recommande
Affirme (solennellement)	Espère	Regrette
Appelle	Exhorte	Rend hommage

Apprécie	Exige (CS)	Se déclare convaincu
Approuve	Exprime sa gratitude	Se déclare prêt
Autorise	Exprime sa sérieuse préoccupation	Se déclare satisfait
Cherche	Félicite	Se félicite
Condamne (énergiquement) (CS)	Invite	Soutient
Confirme	Lance un appel	Transmet
Considère	Loue	Les connecteurs logiques à utiliser : - aussi - en outre - de surcroît - également
Constata avec préoccupation	Note	
Décide	Prend note avec préoccupation	
Déclare en conséquence	Presse	
Demande de nouveau	Prie (instamment)	
Demande instamment	Proclame	

Les verbes portant la mention CS sont les verbes qui ne peuvent être utilisés que dans les clauses écrites au Conseil de sécurité.

LES INSTITUTIONS DE L'ONU

Les institutions spécialisées de l'ONU sont souvent mentionnées soit dans le préambule soit dans les clauses opérationnelles.

Voici une liste des institutions de l'ONU souvent utilisées :

- **L'Organisation mondiale de la santé (OMS)** : l'autorité directrice et coordinatrice dans le domaine de la santé.

- **Le Fonds monétaire international (FMI)** : il promeut la coopération monétaire internationale, facilite les échanges internationaux, contribue à la stabilité économique.
- **La Banque mondiale (BM)** : une source d'appui financier et technique pour les pays en voie de développement.
- **L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO)** : son but est d'améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et de contribuer à l'essor de l'économie mondiale.
- **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)** : Organe lié à l'AG de l'ONU, il dirige les fonds et le budget de l'ONU.
- **Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** : il est consacré à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants.

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont aussi souvent mentionnées soit dans le préambule soit dans les clauses opérationnelles.

Faire appel à une organisation non gouvernementale est souvent une solution de facilité. Il est donc nécessaire de bien choisir l'organisation appropriée. De plus, il faut éviter de proposer des solutions qui consistent à créer une organisation *ad hoc* alors qu'il en existe déjà une chargée du problème !

Voici une liste des ONG qui sont fréquemment citées :

- **Médecins sans frontières (MSF)** : elle a but humanitaire, elle offre une assistance médicale d'urgence dans des cas comme les conflits armés, les catastrophes naturelles, les épidémies et les famines.
- **Amnistie International (AI)** : elle défend les droits humains et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **Le Comité International de la Croix Rouge (CICR)** : il fournit une assistance humanitaire aux personnes frappées par un conflit ou une situation de violence armée.
- **OXFAM International (OXFAM)** : fondation ayant pour but de promouvoir le commerce équitable dans le monde.
- **Mercy Corps (MERCY)** : organisation travaille surtout avec les communautés touchées par des crises pour les aider à se rétablir.
- **Greenpeace** : Elle cherche à protéger l'environnement et la biodiversité.

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉOLUTION?

Une résolution répond à des exigences formelles.

Il s'agit d'abord de fournir les informations suivantes :

FORUM : Le nom de l'assemblée, du comité

QUESTION : Le sujet traité

PORTE PAROLE : Le nom de la délégation qui présente en comité la résolution élaborée par plusieurs pays

MEMBRES SIGNATAIRES : Les noms des délégations ayant signé cette résolution, dans l'ordre alphabétique.

La résolution elle-même commence par le nom du forum, écrit en italique. C'est le sujet de la phrase que constitue la résolution.

Ex : Le Comité de désarmement,

RAPPEL :

- Les participes présents et passés qui introduisent les clauses de préambule sont écrits en italique ; les verbes initiateurs de chaque clause opératoire sont à souligner.
- Chaque clause du préambule se termine par une virgule et chaque clause opératoire par un point-virgule.
- Il faut sauter une ligne entre chaque clause.
- Il faut numéroter les clauses opératoires.
- Il faut commencer les sous-clauses par a),b),c) etc... et les sous-sous clauses par i., ii., iii.
- Il faut écrire les acronymes et les abréviations en toutes lettres quand ils sont mentionnés pour la première fois.
- Et enfin, le seul point du texte est à la fin de la résolution.

Remarque : aucun nom d'école ne doit apparaître sur la résolution !

UN EXEMPLE DE RÉSOLUTION

FORUM: Le Comité des Droits de l'Homme (AG 2)

QUESTION: Comment garantir un accès de tous à une éducation de qualité ?

PORTE-PAROLE: Etats-Unis

MEMBRES SIGNATAIRES: Allemagne, Canada, Grèce, Iran, Japon, Pays-Bas, Suède

Le Comité de Droits de l'Homme,

Prenant note que l'éducation constitue un droit fondamental de l'homme et qu'il est nécessaire d'éduquer la population afin qu'elle atteigne un bien-être et une forme de connaissance,

Rappelant également l'article 26 de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme", et les articles 13 et 14 du "Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels Universels",

Alarmé par l'Humanium qui recense 72 millions d'enfants dans 10 pays, et remarque que 40% de ces enfants en âge de fréquenter l'école sont non scolarisés,

Prenant acte du fait que ce droit est mis à mal par les effets des inégalités, du manque d'engagement politique et de l'insuffisance des investissements dans l'éducation et que dans beaucoup de cas, la raison pour laquelle les enfants ne peuvent pas aller à l'école est la pauvreté des familles,

Réaffirmant que des millions d'enfants et d'adultes restent victimes d'un manque d'accès à l'éducation, en raison de la pauvreté, mais aussi de certaines cultures,

1. Demande aux Etats de reconnaître l'éducation comme un droit fondamental de l'homme en l'inscrivant dans la loi ;
2. Encourage la mise en place d'un fonds international pour aider les pays en voie de développement à établir un système d'éducation de qualité en construisant des bâtiments scolaires et en rémunérant les enseignants des pays non-développés grâce aux dons des pays développés volontaires redistribués par l'ONU ;
3. Invite tous les Etats membres à prendre des mesures pour améliorer leur système d'éducation en :
 - a. rendant l'éducation primaire (de 3 ans à 10 ans) gratuite et obligatoire dans les écoles publiques,

- b. soutenant les bourses d'études données aux enfants, particulièrement en tenant compte des inégalités de genre, par les ONG,
 - c. tenant compte de l'importance des cours d'art, de sport, de langues, d'informatique et de sensibilisation à l'environnement qui aideraient les jeunes à devenir plus responsables, plus dynamiques et plus actifs dans la communauté,
 - d. tenant compte de l'importance de la formation pour choisir une carrière professionnelle ;
4. Propose de sensibiliser la population :
- a. en encourageant la presse à faire des spots publicitaires informatifs diffusés sur des chaînes télévisées publiques et dans des journaux nationaux,
 - b. en faisant des documentaires sur ce sujet,
 - c. en faisant des campagnes nationales avec les organisations locales concernées et des intervenants du milieu éducatif ;
5. Recommande d'éduquer les populations en :
- e. enseignant les droits fondamentaux dans les écoles en respectant l'article 26 de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme",
 - f. encourageant vivement à faire des campagnes publicitaires dans le monde entier pour recruter des professeurs volontaires avec l'aide de l'ONU, de l'UNESCO, et de l'UNICEF ;
6. Invite les gouvernements à construire des bâtiments appropriés à l'éducation dans les endroits où il n'y a pas d'infrastructure nécessaire pour les enfants, autrement dit, où les enfants ne peuvent pas aller à l'école parce qu'il n'y en a pas, grâce au fonds d'aide internationale de l'ONU quand leur propre fonds n'est pas suffisant ;
7. Encourage les pays à mettre leurs problèmes politiques en faisant des réunions dans des lieux sécurisés, et auxquelles tous les pays qui ont des problèmes peuvent participer pour collaborer afin d'améliorer l'éducation ;
8. Demande aux Etats qui jouent le rôle de pays d'accueil pour les réfugiés à leur donner accès à une éducation de qualité en :
- a. créant des classes avec des enseignants qui feraient partie de l'organisation "Enseignants Sans Frontières", qui connaissent la langue du pays hôte et la langue maternelle des enfants réfugiés pour leur apprendre la langue et l'histoire des pays d'origine et accueillants, avec le fonds d'aide internationale de l'ONU pour l'éducation,
 - b. créant obligatoirement des écoles dans les camps de réfugiés,

- c. créant des classes pour l'enseignement spécialisé de certains métiers incluant les métiers du bâtiment ; le matériel pédagogique inclura tous les équipements nécessaires, l'accès à Internet fournis par l'UNICEF et par des gouvernements volontaires,
 - d. facilitant et simplifiant la bureaucratie pour les réfugiés pendant le processus d'inscription dans les écoles du pays d'accueil ;
9. Engage à sensibiliser tout le monde à l'importance de l'éducation, notamment dans les pays moins avancés (PMA) en :
- a. expliquant aux parents que l'éducation est une façon effective pour vaincre la pauvreté car la plupart des familles refusent que leurs enfants aillent à l'école pour qu'ils travaillent et gagnent de l'argent pour le foyer:
 - i. encourage à déployer tous les efforts des enseignants pour parler et convaincre tous les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles,
 - ii. encourage les gouvernements à créer et visionner des spots publicitaires sur l'importance de l'éducation pour tous;
 - b. sensibilisant les enfants sur la nécessité de l'éducation :
 - iii. en encourageant les enfants à poursuivre leurs études à un niveau supérieure,
 - iv. en sollicitant des professeurs d'université à réaliser des conférences afin de démontrer l'importance de poursuivre leurs études supérieures,
10. Prie les Etats de travailler en collaboration afin de prendre en considération la condition des filles par l'intermédiaire du fonds d'aide internationale de l'ONU en :
- a. fournissant une assistance sociale telle qu'une aide alimentaire ou bien une aide au confort aux familles qui envoient leurs filles à l'école ;
 - b. essayant d'assurer plus d'opportunités de travail aux femmes grâce à une facilitation de l'accès à l'école pour les jeunes filles ;
11. Propose de créer des taxes spécialement réservées à l'éducation pour en améliorer la qualité :
- a. en construisant des bâtiments scolaires ou en les remettant aux normes,
 - b. en augmentant la rémunération des enseignants pour qu'ils puissent mieux enseigner et s'occuper d'eux-mêmes,
 - c. en fournissant des fournitures scolaires gratuites aux enfants ;
12. Décide de demeurer actif sur le sujet.

LES PROCÉDURES LORS DU DÉBAT FORMEL

LA DÉFINITION DES TERMES CLÉS

La Présidence : les membres de l'État-major qui dirigent les débats.

L'Assemblée : elle se compose de tous les délégué-es.

Le ou la porte-parole : délégation qui présente en comité la résolution élaborée par plusieurs pays

Céder la parole : rendre la parole à la présidence ou bien à une autre délégation.

LES RÈGLES GÉNÉRALES À SUIVRE AU COURS DES DÉBATS FORMELS

Afin que les débats se déroulent dans de bonnes conditions, les délégué-es doivent :

- connaître la terminologie et les procédures du débat,
- posséder une connaissance approfondie des sujets de débats, afin de trouver des arguments et des exemples concrets,
- être capable de justifier chaque idée par des éléments concrets.

Pendant les débats formels, seule la présidence, ainsi que le ou la membre de l'assemblée reconnu-e par la présidence pour répondre à un point d'information, ainsi que le ou la délégué-e qui a la parole sont autorisé-es à parler pendant les débats formels.

Quand on prend la parole, on se lève et on s'adresse soit à la présidence soit à un-e autre délégué-e.

Il est possible que la présidence prolonge ou réduise la durée du débat si cela est nécessaire ainsi que les temps de parole, et qu'elle limite le nombre des points d'informations. Sauf décision de la présidence, aucune suspension des règles ou changement dans l'enchaînement du débat ne peut avoir lieu.

Exemples de points d'information

Exemples à éviter (des points d'information trop vagues et dépourvus de détails) !

- « Est-ce que vous pouvez expliquer la situation à Lampedusa ? »
- « Le délégué ne trouve-t-il pas la résolution vague ? »
- « Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous conduisez des essais nucléaires ? »

Voici des exemples de points d'informations recevables :

- « Le délégué trouve-t-il les mesures prises contre le harcèlement sexuel dans les lieux de travail indiquées dans la clause 8 assez applicables et efficaces ? »
- « La déléguée peut-elle préciser ce qui doit être fait, selon elle, puisqu'elle a précisé être contre la résolution débattue sans donner aucune raison ou solution alternative ? »
- « Le délégué est-il conscient que le chef de l'État qu'il représente s'était clairement exprimé contre la proposition dans la clause 9 et que le délégué vient d'annoncer qu'il est entièrement en faveur de la résolution ? »

Les points d'informations doivent être **clairs, précis et sous forme de questions. Ils doivent concerner la résolution ou le discours du délégué.**

LES AMENDEMENTS

Faire un amendement à une résolution consiste à ajouter, à supprimer une clause ou bien à la modifier. Une fois que l'amendement est accepté par la présidence, le ou la délégué-e le lit à l'assemblée et fait son discours en faveur de celui-ci. Après les points d'informations posés au ou à la délégué-e, la présidence accorde un temps dédié aux discours pour puis aux discours contre l'amendement proposé (par exemple 10 minutes à chacun). Notez que cela constitue un débat clos, ainsi seuls les discours sur l'amendement seront acceptés.

Lorsque le temps imparti aux discours pour et contre l'amendement est écoulé, on passe au vote de cet amendement. Si la majorité des délégations vote en sa faveur, l'amendement est intégré à la résolution et les délégué-es font les changements nécessaires. Dans le cas contraire, l'amendement est rejeté.

L'esprit d'un amendement doit correspondre à celui de la résolution originale, par exemple si une résolution est pour les droits des LGBT, l'amendement ne peut pas consister en leur condamnation.

De plus, les amendements sont destinés à améliorer la résolution, à en clarifier un point, en conséquence, l'attitude d'un-e délégué-e proposant l'amendement doit être constructive. Par exemple, lorsqu'un délégué est absolument contre une résolution, il ne doit pas proposer des amendements qui suppriment des clauses car cela ne servira à rien sinon à faire perdre du temps vu qu'il votera contre la résolution. Il est d'ailleurs conseillé d'encourager l'assemblée à voter contre la résolution plutôt que de proposer de tels amendements.

Un amendement peut être fait afin d'ajouter une nouvelle clause, de modifier une clause déjà existante ou bien pour supprimer une clause entière.

L'amendement pour ajouter une nouvelle clause est l'action d'écrire une nouvelle clause puis de la soumettre à la présidence. Il ne faut pas oublier que si la présidence trouve que l'amendement n'apporte rien au débat, il est possible qu'elle ne retienne pas l'amendement.

L'amendement pour modifier une clause est un peu plus compliqué, nous allons donc l'expliquer par un exemple :

4. Invite tous les pays à organiser trois réunions par an pour discuter des solutions de ce problème.

Cette clause est constituée d'une bonne idée, mais évidemment elle manque de détails pour devenir convaincante. Pour l'améliorer, un amendement est nécessaire. Dans ce cas-là, on peut la corriger ainsi :

4. Invite tous les pays à organiser trois réunions par an afin de :

- a) assurer l'exécution des lois internationales concernant le recrutement des enfants soldats,
- b) discuter l'amélioration et la mise en place des mesures décidées ;

L'amendement pour supprimer une clause est aussi très simple : s'il y a une clause qui, à votre avis, appauvrit la résolution et si vous pensez que la résolution sera plus convaincante sans cette clause, vous avez de demander à ce qu'elle soit supprimée.

Voyons maintenant ce qu'on appelle « ***l'amendement du second degré*** » : il s'agit d'un autre amendement pour modifier l'amendement qui est en train d'être

débatu. Ce type d'amendement est proposé pendant le temps d'opposition à l'amendement.

Il ne faut jamais oublier que la présidence choisira généralement de débattre sur les amendements qui ne suppriment pas une clause mais qui, au contraire, sont constructifs pour avoir un débat fructueux.

LA TERMINOLOGIE À UTILISER DURANT LES DÉBATS FORMELS

Tous les membres d'un comité doivent être attentifs au protocole dans la prise de parole. Pour cela, il est indispensable que chaque élève mémorise et respecte les phrases, les expressions, les points ci-dessous.

Chaque discours commence par exemple par : « *Honorable présidence, cher·es délégué·es, ...* ».

Les délégués s'adressent entre eux à la 3ème personne du singulier.

Ex : « **Le ou la délégué·e est-il conscient·e que... ?** » et jamais « **~~Pensez-vous que...~~** ».

« **Comme le ou la délégué·e de (nom du pays) l'a dit devant la commission...** », au lieu de dire « **~~X, tu as dit...~~** ».

Formules à employer :

- Monsieur le président / Madame la présidente
- Le délégué de (nom du pays) sollicite / requiert la parole
- La déléguée de (nom du pays) souhaiterait prendre la parole
- Le délégué de (nom du pays) soulève un point d'information / un point de procédure
- La déléguée de (nom du pays) souhaite s'exprimer en faveur de / contre cette motion, cette résolution ou cet amendement parce que...
- Le délégué est-il d'accord (en désaccord) avec la déléguée de (nom du pays) sur...?
- Le délégué a précisé dans son discours que... Est-il conscient que... ?
- La déléguée de (nom du pays) cède la parole à ...
- Le délégué de (nom du pays) encourage le conseil / le comité à apporter son soutien en votant pour / contre cette motion / cet amendement / cette résolution.

LES MOTIONS

Les motions peuvent être utilisées par les délégués dans certains cas pour faciliter la situation lors du débat formel.

Il existe trois motions : la motion pour passer à la procédure de vote, la motion pour diviser la salle et la motion pour poursuivre.

Motion pour passer à la procédure de vote :

Si vous pensez qu'il ne faut plus débattre sur la résolution ou sur amendement et que le temps accordé n'est pas encore terminé, vous pouvez proposer une motion pour passer à la procédure de vote. Cette motion est directement accordée si elle est secondée par un autre délégué.

Motion pour diviser la salle :

Si une proposition soumise au vote est controversée et qu'il y a beaucoup d'abstentions, vous pouvez l'utiliser. Cela entraîne immédiatement un nouveau vote obligatoire sur la proposition dans lequel les abstentions ne sont plus possibles.

Motion pour poursuivre :

Si vous souhaitez demander un deuxième point d'information auprès d'une délégation juste après votre premier lors du débat formel, il est possible de demander une motion pour poursuivre. La présidence a le droit de l'accorder ou de la refuser en fonction du temps restant et de la situation.

À BIENTÔT POUR LA SESSION 2022 !



site Internet : www.mfinue.org
twitter : [@mfinue](https://twitter.com/mfinue)
youtube : [MFINUE Presse](https://www.youtube.com/MFINUE)

facebook : [Mfinue](https://www.facebook.com/Mfinue)
instagram : [@mfinue](https://www.instagram.com/mfinue)



Lycée Français Privé Saint Joseph d'Istanbul